DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE MORLAAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS

- Date de convocation du Conseil Municipal	:	7 mai 2019
- NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	:	27
Présents	:	21
Procurations	:	05
- Nbre de suffrages exprimés	:	26

L'an deux mille dix-neuf le QUATORZE du mois de MAI, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - **21** M. FORTÉ Dino - Maire, Mme LASSEGNORE Pierrette, M. DEMONTE Robert, Mme DOMENGES Huguette, Mme COPIN-CAZALIS Sandrine, M. CONGIU Gérard, Mme VALLECILLO Sophie, M. SÉGOT Joël, Adjoints ; M. GARIMBAY Jean-Claude, Mme LAPORTE-LIBSON Éliane, M. DAVANTES Jean-Charles, M. ROMÉRO Alain, Mme CONSTANT Marie-France, M. PERCHE Jean, Mme DUMEC Valérie, M. BAUME Philippe, Mme LANSALOT-MATRAS Amandine, M. COSTE Pierre, M. COUTO José, Mme CATHALO Magali, Mme PALAZOT Sophie.
Absents excusés - **5** Mme MICOTS Sandrine, Mme CHARLOPIN Karine, M. SAUBADE Nicolas, Mme FILHO Marjorie, Mme MARQUEBIELLE Murielle.
Absents - **1** M. LAZARI Jean-Luc.
Pouvoirs - **5**
Mme MICOTS Sandrine a donné pouvoir à Mme DOMENGES Huguette
Mme CHARLOPIN Karine a donné pouvoir à M. PERCHE Jean
M. SAUBADE Nicolas a donné pouvoir à Mme LAPORTE-LIBSON Éliane
Mme FILHO Marjorie a donné pouvoir à M. CONGIU Gérard
Mme MARQUEBIELLE Murielle a donné pouvoir à Mme CATHALO Magali

Secrétaire de séance : Madame Sophie PALAZOT

POUR	:	**26**
CONTRE	:	00
ABSTENTION	:	00

Délibération n° 2019-0514-FIN3

OBJET – FINANCES – Fixation des tarifs de l'école de danse classique

L'école de danse classique répartit ses cours suivant 5 cycles d'enseignement et un cours adultes :

- Cycle 0 : concerne les enfants de 5 ans (éveil) et de 6 ans (initiation). A raison d'1 heure de cours par semaine.
- Cycle 1 : concerne les enfants de 7 à 9 ans. A raison d'1 heure de cours par semaine.
- Cycle 2 : concerne les enfants de 9 à 11 ans. A raison d'1h30 de cours par semaine.
- Cycle 3 : concerne les adolescents de 11 à 15 ans. A raison 1 à 2 cours de 1h30 par semaine.
- Cycle 4 : concerne les plus de 15 ans. A raison d'1 à 2 cours d'1h30 par semaine et 1h de barre à terre.
- Adultes : 1 cours d'1h30 par semaine et 1 cours d'1h de barre à terre.

Les tarifs des cours ont été mis en place en 2016. Il est proposé de les maintenir.

	Tarif morlanais	Tarif extérieur
	Trimestriel	Trimestriel
Cycle 0/1	38,00 €	54,00 €
Cycle 2/3	56,00 €	82,00 €
Cycle 4/adultes	58,00 €	84,00 €

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 mai 2019

Article 1. **ADOPTE** les tarifs ci-dessous pour l'école municipale de danse classique :

	Tarif morlanais	Tarif extérieur
	Trimestriel	Trimestriel
Cycle 0/1	38,00 €	54,00 €
Cycle 2/3	56,00 €	82,00 €
Cycle 4/adultes	58,00 €	84,00 €

Article 2. Le Maire et le D.G.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.

FAIT & DÉLIBÉRÉ à MORLAAS, les :
jour, mois et an que dessus ;
Ont signé au registre les Membres présents ;
Affiché et publié au registre ce jour.

FAIT à MORLAAS, le 22 MAI 2019
Le Maire,
Dino FORTÉ

MAIRIE DE MORLAAS 64 (Pyrénées-Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 23/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/05/2019